



SURCONSOMMATION EAU DUE A AFFAISSEMENT TABOURET EAU

Par **DELLA GIUSTINA CHANTAL**, le **23/10/2016** à **03:56**

Bonjour

Mon fils est locataire d'une maison. Il a été avisé par son fournisseur d'une surconsommation d'eau. Or cette surconsommation vient de l'effondrement du tabouret d'eau qui a été d'ailleurs réparé par le fournisseur lui-même. La loi WARSMANN prévoit le règlement en cas de fuite du double de la consommation moyenne. Mais compte tenu que cette fuite est due à l'affaissement du tabouret qui n'est pas de la responsabilité du locataire mais du fournisseur (ou du propriétaire) sera-t-il obligé de régler le double de sa consommation moyenne comme le prévoit la loi warsmann?

Merci de votre réponse?